

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL 11/07/2023**

Le onze juillet deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame **Anny COMMANDEUR**, Maire.

Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte

**Présents** : Anny COMMANDEUR Maire, Catherine LAPOSTOLET 2<sup>ème</sup> Adjoint, Raphaël GUTTY 3<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Marc VEYRON LA CROIX, Klaus BALZER, Xavier BRANQUET, Nicolas CARRON, Dominique BABAUD, Frank VASSEUR, Régis LATHUILIERE.

Absent excusé : Jean-Daniel RONGIERES, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Quorum atteint : 6**

Monsieur **BABAUD** informe que la séance sera enregistrée pour une meilleure rédaction du Procès-Verbal.

**-I- DESIGNATION des SECRETAIRES de SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire demande si quelqu'un veut être secrétaire. Messieurs **CARRON** et **BABAUD** seront secrétaires de séance.

**-II- APPROBATION du PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2023**

Madame le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le PV du 30 mai 2023.

Avez-vous des remarques, des observations à formuler ? NEANT

Le PV est adopté à l'unanimité.

**-III- RAPPEL de l'ORDRE du JOUR :**

- 1- Régularisation chauffage locataires
- 2- Indemnités des adjoints
- 3- Convention avec le CDG pour mission référent déontologue élu
- 4- Travaux des commissions
- 5- Questions et informations diverses

En préambule,

. Messieurs **BRANQUET, BALZER, BABAUD, GUTTY, CARRON** et **VEYRON LA CROIX** déclarent ne pas être les élus du «Collectif Moiréen», créé par Monsieur **Yves LE BARZIC**.

En effet, même si nous sommes sur la même ligne politique contre le lotissement, les actions de Monsieur **Yves LE BARZIC** n'engage que lui.

. Madame le Maire donne son accord pour que Monsieur **BABAUD** lise une déclaration à propos de sa convocation à la Gendarmerie :

«J'ai été convoqué à la Gendarmerie du Bois d'Oingt, dimanche 11 juin 2023 à 10h00, suite à une plainte de Madame le Maire.

Les reproches évoqués :

- De lui avoir envoyé quelques courriers et mails pour lui poser des questions sur des affaires en cours, mais aussi pour obtenir des précisions sur ses déclarations en conseil municipal du 30 mai 2023.
- D'avoir voulu prendre des photos de documents règlementaires concernant les logements communaux.

La Gendarmerie me fait savoir que d'une part, je ne dois pas recommencer à poser des questions par écrit à Madame le Maire, sinon cette démarche sera considérée comme du harcèlement et que d'autre part, il m'est interdit de reprographier ou de photographier des documents relatifs aux dossiers de la commune.

En revanche, la Gendarmerie m'a indiqué que j'avais toute latitude à solliciter Madame le Maire lors des séances du conseil municipal, pour lui soumettre mes questionnements et d'utiliser la voie hiérarchique pour adresser mes éventuelles doléances».

Monsieur **BALZER** ajoute qu'il a également été convoqué par la Gendarmerie sur une plainte de Madame le Maire. Il lui a été reproché :

- l'installation d'un panneau d'affichage contre le futur lotissement. Ce panneau n'avait rien d'insultant, mais faisait référence aux trois singes de la sagesse qui sous-entendait l'omerta sur un projet démesuré au regard de notre commune.
- d'un mail qui indiquait de faire « gicler » Madame le Maire, sous-entendant par des élections en bonne et due forme, bien évidemment.

### **-1-Régularisation chauffage locataires :**

Madame le Maire nous informe de la régularisation sur « forfait » des frais de chauffage au fuel :

Madame **DUCRUIX** forfait 100 €/mois, doit un reliquat de 334.03 €

Madame **COMMANDEUR** forfait 100 €/mois, doit un reliquat de 101.17 €

Monsieur **DUMONT** forfait 80 €/mois, doit un reliquat de 133.01 €

Monsieur **BERLIET** forfait 80 €/mois, doit un reliquat de 141.60 €

Monsieur **BRANQUET** propose que le poste des dépenses «forfait» soit intitulé plus justement «provisions».

**Vote : 10 pour**

### **-2-Indemnités des adjoints :**

Suite à notre proposition, Madame le Maire décide de diviser par trois l'enveloppe des adjoints. Actuellement, les deux adjoints ont une rémunération à 9.9% de l'IB 1027. Dorénavant pour les trois adjoints, le taux sera abaissé à 6.6%, soit 265.68 € brut pour chacun.

**Vote : 10 pour**

### **-3- Convention avec le CDG (Centre De Gestion de la fonction publique) :**

Elle a pour mission la création d'un poste de référent déontologue élu. Ce référent déontologue sera juriste et aura pour mission de faire respecter les principes de la charte de l'élu. Il n'y a aucun coût pour la commune. Monsieur **BABAUD** fait lecture de la charte de l'élu qui sera annexé au PV.

**Vote : 10 pour**

### **Autres points abordés :**

a) Monsieur **GUTTY** demande la création d'une nouvelle commission «ruralité et développement durable», qui traitera entre autres :

- de préserver l'harmonie de notre village pour trouver un équilibre entre les différentes zones agricoles, à construire et naturelles ;
- de faire un recensement des chemins communaux et ruraux afin de les valoriser ;
- de faire un recensement des points d'eaux, puits, zones humides, sources, ruisseaux, lavoir et d'engager leur protection, mais aussi de veiller au bon entretien du réseau d'eau (par ex. détection des fuites) ;
- de renforcer la cohésion sociale et notamment avec les trois associations qui font la vie de notre village (association de chasse, comité des fêtes et club billard) ;  
«A ce propos, Monsieur **BALZER** demande pourquoi le repas de chasse n'a pas eu lieu dans une salle des fêtes de Moiré ? Madame le Maire répond qu'une salle avait été proposée à la société de chasse qui l'a refusée.  
Par ailleurs Monsieur **BALZER** demande pourquoi la construction d'une cabane de chasse a été refusée ? Madame le Maire répond qu'elle n'est pas opposée à la construction d'une telle cabane mais sur un terrain constructible.»
- d'anticiper les problématiques futures en ce qui concerne la voirie (circulation), les différents réseaux existants (alimentation en eau, assainissement, électricité, fibre).

Cette commission sera composée de Messieurs **BRANQUET, BALZER, BABAUD, GUTTY, VASSEUR, CARRON, VEYRON LA CROIX.**

**Vote : 10 pour**

Dans ce même cadre, Messieurs **LATHUILIERE** et **VASSEUR** nous informent que des communes cherchent des propriétaires de terrain afin d'installer des ruches. C'est le type même de mission qui peut être rattachée à cette commission.

b) Par ailleurs, Monsieur **GUTTY** demande qui est le référent SIG Agricole de notre commune, et ce référent doit-il être en lien avec le monde agricole ? Madame le maire répond qu'il s'agit de Monsieur **RONGIERES**, et que le référent n'est pas obligatoirement en lien avec le monde agricole.

c) Madame le Maire demande qui veut être référent «frelons asiatiques» ? Monsieur **LATHUILIERE** se propose.

d) Madame le Maire demande la validation d'un devis de 468 € de l'entreprise **LAGOUTTE**, hors contrat Communauté de Communes, pour le débroussaillage de certains chemins. Monsieur **BRANQUET** fait remarquer qu'une entreprise avait fait du mauvais travail les deux années précédentes en laissant la broussaille sur place. Il demande à en savoir un peu plus sur le modus operandi.

**Ce devis n'est pas accepté en l'état.**

e) Madame le Maire indique que certaines reprises de goudron doivent être faites, route du bois des Fées, pour notamment combler les nombreux «nids de poules».

La Communauté de Communes propose de réaliser cette opération pour un coût de 15 000 € à sa charge. **Vote : 10 pour**

f) Madame le Maire nous expose le dysfonctionnement des sous-compteurs de fuel depuis quelques temps.

Un devis de l'entreprise **BOLVY** a été établi pour un montant de 970.20 € TTC pour leurs changements début septembre, avant la reprise du chauffage. L'équipe dirigeante a réalisé une moyenne sur les quatre dernières années afin de finaliser les factures « fuel » pour chaque occupant.

Monsieur **BABAUD** lui fait remarquer que ces sous-compteurs ne sont pas tombés en panne du jour au lendemain et qu'il existe une commission « bâtiments » pour la gestion de ce type de travaux.

Monsieur **BABAUD** demande que le titulaire de la commission convoque ce groupe de travail bien en amont pour tous travaux potentiels et que c'est très gênant de voter dans l'urgence et l'ignorance.

Monsieur **BRANQUET**, demande s'il y a des travaux supplémentaires prévus pour les bâtiments communaux. Madame le Maire lui répond non.

#### **Échanges :**

Monsieur **BRANQUET** : Y-a-t-il eu d'autres entreprises consultées ?

Madame le Maire : Non, en connaissez-vous ?

Monsieur **BALZER** : oui, la société AMC au Boucairon

Madame le Maire : oui mais là il faut agir rapidement avant la reprise du chauffage

Monsieur **BALZER** : j'irai le voir demain mais c'est difficile vu le temps imparti

Monsieur **BABAUD** : pour les prochaines fois il faudrait penser à consulter les autres entreprises locales

Monsieur **BRANQUET** : il faut une bonne gouvernance, nous serons plus regardants à l'avenir. Les plus de 40K€ de travaux engagés pour les logements (salles de bains) ne sont pas une petite somme pour une commune comme Moiré.

Madame le Maire : la commune a toujours eu des finances saines. Pour les 40K€, deux sociétés ont été consultées, une seule a répondu. Par ailleurs les tarifs pour les collectivités sont plus élevés que pour les particuliers.

Madame le Maire : m'autorisez-vous à signer le devis ?

**Vote 9 pour**, Monsieur **BALZER** s'abstient.

#### **-4-Travaux des commissions :**

-*Salles communales* : Madame le Maire signale qu'elle a convoqué par mail, Messieurs **BRANQUET**, **BALZER** et **BABAUD** le 14 juin 2023 à 10h00 en Mairie pour cette commission et qu'ils étaient absents. Les trois intéressés lui répondent qu'ils n'ont reçu aucune convocation. Ce canal de communication est à vérifier.

Madame le Maire demande un changement de titulaire de cette commission ? Madame LAPOSTOLET souhaitant seulement en être membre. Monsieur **BRANQUET** se porte titulaire avec le soutien de Messieurs **BALZER** et **BABAUD**, toutefois les consignes devront être transmises par Madame **LAPOSTOLET**. Réunion prévue le jeudi 20 juillet à 17h00 à la Mairie pour la passation.

-*SAVA* : Monsieur **BABAUD** indique que les travaux de séparation des eaux de pluies et d'assainissement sont terminés au Charmetton.

Un habitant du Charmetton, se plaint d'infiltration d'eau dans sa cave. Le SAVA a découvert un trou dans la canalisation d'un regard, il effectuera les réparations.

-*SYDER* : Monsieur **BABAUD** informe la création d'une commission « concessions électricité et gaz ». Elle aura pour but de renégocier les contrats auprès de fournisseurs. Elle sera composée de membres du SYDER, de délégués du bureau syndical et de délégués du comité syndical. Pour ce dernier point, ils recherchent une dizaine de volontaires.

-SIVU Jean **BOREL**, Madame **LAPOSTOLET** nous informe qu'une nouvelle construction de 95 places est prévue pour juin 2028 avec jardin et parkings. La démolition des anciens bâtiments reste à la charge du SIVU et commencera en décembre 2027.

- *Communauté de Communes* : Création d'une commission «déchets, déchetterie». Madame **LAPOSTOLET** nous indique que des composteurs en bois seront imposés et distribués gratuitement aux habitants sur leur demande. Cette commission fera un bilan des collectes.

La déchetterie prévoit des aménagements d'horaires entre 8h00 et 14h00 pour les employés, en cas de forte canicule (niveau 3).

- *COPIL (COMité de PILotage)*: Monsieur **BRANQUET** nous informe qu'une réunion s'est tenue le 14 juin 2023, pour la valorisation de la voie du Tacot, avec des points d'intérêt tels que les «morguières», «cadoles», mais aussi une mise à jour des cartes touristiques, des dossiers d'aménagements paysagers,... Monsieur **BRANQUET** a pris contact avec le responsable qu'il lui a indiqué la tenue d'une nouvelle réunion mi-septembre à Frontenas.

Monsieur **BRANQUET** se désole qu'à Moiré un endroit est laissé à l'abandon et recueille des matériaux divers.

## **-5-Questions et informations diverses**

### **Informations diverses**

Madame le Maire nous informe que Maître Soraya BENABDESSADOK a déposé une requête devant le tribunal administratif pour le retrait du projet de construction du lotissement et que l'avocat de la commune a été sollicité pour défendre les intérêts de Madame le Maire, Madame le Maire ayant signé le permis d'aménager.

Monsieur **BABAUD** demande s'il y a un budget pour cette affaire ?

Madame le Maire : oui, 30 000 €.

Monsieur **BRANQUET** : ce budget peut-il être revu ?

Madame le Maire : OUI.

Monsieur **BRANQUET** fait une remarque à propos de ce budget et notamment sur la situation ubuesque que revêt cette affaire. Il y a eu six démissions à cause de ce permis d'aménager. Six conseillers nouvellement élus contre ce projet, tous élus avec plus de 60 % des voix des habitants de la commune. Ces mêmes habitants se retrouvent à payer indirectement la défense de ce projet.

Madame le Maire : ce n'est qu'un budget.

Monsieur **BRANQUET** : Pouvez-vous nous donner des précisions quant au 53K€ qui ont été alloués au poste PLU ?

Madame le Maire : C'est faux, d'où sortez-vous ce chiffre ? Vous êtes mal renseigné.

Monsieur **VASSEUR** : Ce n'est pas ce que j'ai voté.

En définitive et après vérifications, Monsieur **BRANQUET** reconnaît qu'il s'agit d'une erreur. Les 53K€ sont indiqués dans le budget pour mémoire. Il s'agit d'un rappel des précédents exercices.

### **Questions diverses**

En préambule, Monsieur **BABAUD** demande : « Madame le Maire, nous pensons que vous ne vous opposerez pas à répondre à quelques questions essentielles, puisque le conseil est le lieu unique pour les poser ». Madame le Maire répond : allons-y.

## **-A- Projets TC promotion**

1) Monsieur **CARRON** : Madame le Maire, avez-vous à la Mairie des documents matériels concernant la réhabilitation de la ferme Marduel ?

Réponse de Madame le Maire : NON

2) Monsieur **BRANQUET** : Madame le Maire, avez-vous des éléments matériels concernant les finances de la société TC promotion ? Et notamment le mode de financement du projet de lotissement et de la ferme Marduel. Est-ce en fonds propres, prêts bancaires ou "crowd funding?" (Comme d'autres projets de TC promotion)

Réponse de Madame le Maire : NON, je ne sais pas.

3) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, lors du conseil municipal du 7 février 2023, vous avez lu un passage d'un mail émanant de Monsieur Guichard de l'organisme EPORA, pouvez-vous nous transmettre l'intégralité de ce mail ?

Réponse de Madame le Maire : OUI, je vous le transmettrai par mail.

## **-B- Logements communaux**

1) Monsieur **BALZER** : Madame le Maire, pouvez-vous nous dire si vous demandez des subventions pour les logements communaux ?

Réponse de Madame le Maire : OUI, pour la toiture à la Région mais pas pour les salles de bains.

2) Monsieur **BALZER** : Madame le Maire, pouvez-vous nous dire s'il existe une convention pour ces logements ?

Réponse de Madame le Maire : NON, c'était le cas au début mais devenu caduc au bout de 10 ans.

3) Monsieur **BALZER** : Madame le Maire, pouvez-vous nous dire si les logements communaux sont considérés comme des logements sociaux, car encadrés par des maxima de loyers ?

Réponse de Madame le Maire : NON

4) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, pouvez-vous nous dire si vous appliquez chaque année l'IRL, Indice de Révision des Loyers de l'INSEE ?

Réponse de Madame le Maire : OUI

5) Monsieur **BABAUD** : Si oui, Madame le Maire pouvez-vous nous dire si ces révisions de loyer apparaissent dans les procès-verbaux précédents ?

Réponse de Madame le Maire : OUI

6) Monsieur **BRANQUET** : Madame le Maire, pouvez-vous nous dire si il y a eu plusieurs devis concernant la rénovation des salles de bain ?

Réponse de Madame le Maire : OUI, il y en a eu deux, mais la deuxième entreprise s'est désistée ne pouvant assurer un tel chantier. C'est Monsieur **Romain FELIX**, ancien conseiller, qui s'est occupé de ces travaux. Monsieur **BRANQUET** indique qu'il a lui-même utilisé cette entreprise et ne met pas en doute leur compétences, toutefois il se désole qu'il n'y ait pas eu plusieurs devis surtout quand on atteint de pareilles sommes. Monsieur **BRANQUET** fait un comparatif avec sa propre salle de bains qui lui a coûté 4 000 €. Madame le Maire lui dit que les devis pour les particuliers et les collectivités sont différents. Monsieur **BRANQUET** en profite pour justifier en « bon père de famille » l'établissement de plusieurs devis.

7) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, pouvez-vous nous dire si une douche provisoire a été installée ?

Réponse de Madame le Maire : OUI

8) Monsieur **BABAUD** : Si oui, Madame le Maire, Pouvez-vous nous indiquer dans quel appartement à été installée cette douche provisoire ?

Réponse de Madame le Maire : dans mon appartement

9) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, y at il eu une rallonge financière pour cette douche provisoire ?

Réponse de Madame le Maire : NON, c'était à titre gratuit

Madame le Maire nous fait remarquer que ces questions sont très orientées. Pour une bonne compréhension, nous lui répondons qu'il est essentiel de connaître certaines dispositions concernant les logements.

10) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, il existe des places de parking réservées pour les locataires. Pouvez-vous nous dire s'il y a eu une délibération au sein d'un conseil municipal pour attribuer ces places ?

Réponse de Madame le Maire : Je ne m'en souviens pas, c'était peut-être du temps de Monsieur Michel MOREL ancien Maire.

### **-C- Voiries**

1) Monsieur **GUTTY** : Il existe un bornage, impasse de Lanfert, réalisé depuis peu par un géomètre.

Madame le Maire avez-vous des éléments matériels sur ce bornage ?

Réponse de Madame le Maire : NON

2) Monsieur **BRANQUET** : Madame le Maire, il existe des chemins cadastrés qui coupent à différents endroits et notamment un, vers l'impasse de Lanfert. Pouvez-vous nous dire s'il est possible de les faire débroussailler par la commune ?

Réponse de Madame le Maire : Uniquement si ces chemins sont communaux. S'ils sont ruraux, ce sont les riverains qui doivent le faire s'ils le souhaitent.

3) Monsieur **BRANQUET** : Suite au conseil du 30 mai 2023, une demande de la mise à disposition du rapport de la DDT concernant le radar éducatif avait été acté. Qu'en est-il du choix de cet emplacement?

Réponse de Madame le Maire : un rendez-vous est pris avec la DDT en octobre

### **-D- Budget**

1) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, il me semble que la ligne budgétaire de 30 000 € pour des frais de procédures ne correspond pas pour une commune de moins de 1 000 habitants. Le montant ne devrait pas dépasser les 1 000 €. D'autre part, vous l'avez fait voter sur un alinéa 13 qui ne correspond pas aux alinéas des délégations.

Réponse de Madame le Maire : Le budget a été validé par la Sous-Préfecture et nous ne parlons pas des mêmes alinéas.

2) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, vous avez dit que le projet de TC promotion était d'intérêt général. Pour remarque, la grande majorité des Moiréens est contre ce projet et nous notons que les habitants vont payer avec leurs impôts des procédures pour défendre un Plan d'Aménagement qu'ils ne voulaient pas. Pensez-vous que c'était de l'intérêt général des Moiréens ?

Réponse de Madame le Maire : OUI, et c'était ma volonté.

### **-E- Questions d'ordre général**

1) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, vous avez déclaré ne pas savoir qu'une commune pouvait préempter lors du conseil du 5 décembre 2022. Vous avez travaillé pendant près de trente ans, dans les communes, est-ce vrai que vous ne connaissiez pas cette possibilité ?

Réponse de Madame le Maire : NON, je ne le savais pas.

2) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, lors du conseil du 5 décembre 2022, vous avez déclaré que Monsieur Eric Caillaux avait fait une présentation de son projet lors du conseil de novembre 2021. Est-ce la réalité ?

Réponse de Madame le Maire : OUI, mais je ne me souviens plus de la date.

3) Monsieur **BABAUD** fait lecture d'un extrait de la fiche des fonctions d'un maire(CGCT) : Le Maire est l'agent exécutif de la commune. Il est chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous contrôle de ce dernier. Il exerce des compétences déléguées par le conseil municipal et doit alors lui rendre compte de ses actes.

4) Monsieur **BABAUD** : Madame le Maire, pouvez-vous nous confirmer si vous êtes assermentée ?

Réponse de Madame le Maire : OUI

Madame le Maire programme le prochain conseil municipal pour le mardi 3 octobre 2023 à 19 heures pour cause de vendanges et pour certains conseillers municipaux viticulteurs.

*Madame le Maire et ses deux adjoints ont démissionnés officiellement les 17, 18 juillet et 21 août 2023. Monsieur Raphaël GUTTY, troisième adjoint, reprend toutes les délégations en attendant de nouvelles élections partielles et complémentaires. Il est de ce fait habilité à signer ce Procès-Verbal.*

#### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : ?**

Séance levée à 21h30

Le troisième adjoint  
Raphaël GUTTY

Secrétaire de séance,  
Nicolas CARRON

Secrétaire de séance,  
Dominique BABAUD